



FIER-E-S !
DE TRAVAILLER POUR LE
SERVICE PUBLIC !

R E N T R É E 2 0 1 8 NE NOUS LAISSONS PAS FAIRE !

POUR LES SERVICES PUBLICS,
LES SALAIRES, LES EMPLOIS,
LA SANTÉ ET LES RETRAITES,
**TOUS ENSEMBLE
LE 9 OCTOBRE !**

Le Président et son gouvernement sortent affaiblis du premier semestre. Ils n'en demeurent pas moins arc-boutés sur leur projet antisocial au service des riches.

Depuis janvier 2018, le gouvernement a lancé les concertations avec les organisations syndicales sur le volet ressources humaines du projet Action publique 2022.

De plus, en cette rentrée, le projet de réforme des retraites pour tous, public-privé, entre dans la danse !

1- Salaire «au mérite» : Depuis plus de 8 ans maintenant (avec une courte interruption en 2016/2017), le point d'indice est gelé et le sera encore en 2019. Le mécontentement est massif. En lieu et place du seul mécanisme permettant d'augmenter le pouvoir d'achat général des agents publics, le gouvernement Macron entend généraliser le salaire au mérite : ajoutée à la part fixe (dépendant du point d'indice), la part variable fluctuerait en fonction d'objectifs non définis à ce jour. Il y aurait quelques gagnants, mais surtout une majorité de perdants et une paupérisation accrue des fonctionnaires puisque les budgets sont à la baisse. Sans compter l'un des travers de ce salaire au mérite : certains agents se concentrent sur les objectifs rémunérés et non sur l'intégralité de leurs missions. Une grave atteinte aux fondements d'un service public au service de l'intérêt général.

2- Suppressions de postes : comme annoncé durant sa campagne, Macron veut supprimer 70000 postes dans la FPT. Déjà, les agents subissent les conditions de travail dégradées à cause des non remplacements dans les services. Le service public est rendu au minimum dans certains secteurs à cause des effectifs réduits. Et ce alors même que les besoins de

la population augmentent, comme on le voit par exemple dans les EHPAD.

3- Généralisation du recrutement de contractuels : le Statut contraignant à recruter dans la liste des lauréats aux concours pour les catégories A et B, le gouvernement prend le prétexte d'un assouplissement nécessaire dans le recrutement pour justifier la création des contrats de missions. Des contrats d'une durée maximale de 6 ans (soit la durée d'un mandat municipal...) qui pourraient s'arrêter, avec un délai de prévenance de deux mois, une fois la mission accomplie.

Au regard de l'instabilité des gouvernances politiques de nos collectivités, on imagine aisément les conséquences d'une telle mesure dans la Fonction publique territoriale. L'agent dépend ainsi entièrement du politique, lui est redevable et fera tout pour conserver son poste, car entièrement dépourvu de protections. Un statut bien moins sûr encore que dans le secteur privé.

4- Fusion et affaiblissement des instances représentatives du personnel : ce chantier est, sur la forme, symptomatique de la façon dont le gouvernement considère le dialogue social : « cau-

